



INFO SCCCUL

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Info SCCCUL vous informe des diverses activités de votre syndicat et sur des sujets d'intérêt commun concernant les milieux universitaire et syndical. Lisez-le !

Édition du 27 juin 2014

Pour tout problème de lecture de ce bulletin, cliquez [ici](#)
ou allez à : <http://www.sccc.ulaval.ca/nouvelles/info-sccc/>

Actualités

Publication du Carnet universitaire de la FNEEQ

Ce numéro spécial du *Carnet universitaire* met la table en ce qui concerne certains enjeux des discussions qui auront lieu lors du *Forum des enseignantes et enseignants universitaires contractuels*, en novembre prochain. Au sommaire : le statut d'emploi et la qualité de l'enseignement, les nouvelles technologies et la formation à distance, la précarité dans une perspective internationale, la liberté « académique » et l'autonomie professionnelle, et l'évolution des statuts en enseignement supérieur. Un document intéressant, qui cherche à expliciter la situation professionnelle des chargés de cours dans un contexte de marchandisation du savoir et de gestion entrepreneuriale des universités.

La FNEEQ invite les chargées et chargés de cours au Forum sur les enseignants universitaires contractuels

Sylvain Marois, vice-président du Regroupement université (FNEEQ), lance une **invitation** à tous les membres des syndicats affiliés à la FNEEQ à participer aux réflexions et aux activités du Forum, intitulé *Faire tomber les mythes* : « Ce forum vise principalement à donner un espace de discussion sur la réalité des quelque 15 000 chargées et chargés de cours, tutrices et tuteurs qui contribuent quotidiennement à la qualité de l'enseignement universitaire au Québec, et ce depuis plus de 35 ans ».

Invitation aux artistes : exposition sur le thème de l'Engagement

Le Comité organisateur du Forum invite les chargées et chargés de cours qui ont une pratique artistique à participer à une exposition sur le thème de *l'Engagement* : « Cette activité prendra la forme d'une exposition œuvres picturales, sculpturales et autres formes contemporaines de l'expression artistique (art conceptuel, photographie, installation, performance, vidéo, etc.) ». **voir l'invitation**

Merci à M. André Papillon, ex-doyen de la Faculté de musique

En avril dernier, monsieur André Papillon a quitté le poste de doyen de la Faculté de musique qu'il occupait depuis septembre 2011. Le SCCCUL, et en particulier les agents de relations du travail, désirent souligner l'excellente collaboration de monsieur Papillon, et le remercier pour l'exemple de collégialité dont sa relation avec le SCCCUL a fait preuve. On peut citer en exemple sa diligence à instaurer les nouvelles dispositions de la lettre d'entente signée en février 2011, qui apportait des solutions à des problèmes de rémunération datant de plusieurs années, voire depuis la naissance du Syndicat. De plus, lors de l'application des dispositions relatives à cette lettre d'entente, certains problèmes qui n'avaient pas été identifiés au préalable sont ressortis. Grâce à l'excellente collaboration de monsieur Papillon, des solutions ont rapidement été trouvées. Par ailleurs, certaines clauses de cette lettre d'entente exigeaient un important travail de mise à jour afin de permettre au Syndicat d'obtenir toutes les informations pertinentes pour le suivi des attributions de cours. La Faculté de musique, sous la direction de son doyen, est parvenue à faire cette mise à jour rapidement, en plus de répondre aux exigences de l'implantation des nouveaux outils de gestion de l'Université, « People soft ». Bref, lors du décanat de monsieur Papillon, la

situation des chargés de cours de la Faculté de musique s'est grandement améliorée, et nous souhaitons l'en remercier publiquement.

Hommage à des chargés de cours du Département de mathématiques et statistique

Le 16 mai dernier, la Faculté des sciences et de génie a honoré plusieurs chargées et chargés de cours pour la qualité de leur enseignement en leur conférant le titre de « professeurs étoiles ». Comme on peut le lire dans le Fil, « les «professeurs étoiles» de la Faculté sont ceux qui obtiennent 90 % ou plus lors de l'évaluation des étudiants et étudiantes, qui se prononcent notamment sur les qualités pédagogiques de l'enseignant et donnent leur appréciation générale de l'enseignement ». Toutes nos félicitations à Emmanuelle Reny-Nolin, Michel Carbon, Mario Doyon, Saïd El Morchid et Jérôme Soucy, chargés de cours du Département de mathématiques et de statistique. Pour lire l'article paru dans le Fil : <http://www.lefil.ulaval.ca/articles/nouveaux-professeurs-pedagogues-etoiles-fsg-36073.html>

À votre agenda

Vendredi 11 juillet, 16 h : fermeture du bureau du SCCCUL

L'équipe sera de retour le lundi 11 août 2014.

21-24 août 2014 : Forum social des peuples, Université d'Ottawa



« Le Forum Social des Peuples débutera le 21 août par une cérémonie d'ouverture traditionnelle algonquienne au lever du soleil suivie d'une marche de célébration des peuples en après-midi. Puis, il y aura simultanément des centaines d'ateliers auto-organisés les 21 et 22 août à l'Université d'Ottawa. Le samedi du 23 août sera la journée des assemblées thématiques des mouvements sociaux. Le dernier jour, soit le dimanche, il y aura une assemblée finale de tous les mouvements ainsi qu'une cérémonie de clôture ». Voir le site : <http://www.peoplesocialforum.org/accueil/>

21-24 août : Forum social des peuples, un autre monde est possible, et nécessaire

« Du 21 au 24 août, quelque 10 000 militantes et militants sont attendus à Ottawa pour la tenue du Forum social des peuples (FSP). La CSN et plusieurs organisations québécoises souhaitent mobiliser 5000 personnes au Québec, dont plusieurs centaines de nos membres ». Lire la suite : <http://www.csn.qc.ca/web/csn/forum-social-des-peuples>

23 août 2014 : Forum social des peuples, assemblée de convergence sur l'éducation



La FNEEQ souhaite réunir les organisations syndicales, étudiantes et communautaires du Québec et du Canada autour des enjeux en éducation, de la petite enfance à l'université. Cette assemblée vise à donner un espace de délibération et de discussion aux « partenaires en éducation » et de prendre position (avec une possible déclaration, actions communes) face aux dangers qui menacent ce droit fondamental. Cette assemblée aura lieu le 23 août en matinée.

21-24 août 2014 : Université populaire d'été, atelier sur l'Université Inc.



Dans le cadre du Forum social des peuples, les Nouveaux Cahiers du socialisme, en collaboration avec la FNEEQ-CSN, organisent la 5e Université populaire d'été, qui se tiendra à Ottawa du 21 au 24 août 2014. Un atelier, intitulé *Université INC.*, portera sur des questions touchant le monde universitaire : « Quelles sont les principales formes de la marchandisation de l'enseignement post-secondaire sous ses divers angles ? Quels sont les impacts sur les populations étudiantes et professionnelles? » Pour l'horaire, s'inscrire et lire la suite : <http://www.cahiersdusocialisme.org/2014/05/10/universite-inc/>

Échos du Comité des relations du travail (CRT)

Fonds de soutien professionnel (120 \$) : nouvelle procédure

Pour chaque point de classement obtenu, les chargés de cours bénéficient d'un fonds de soutien professionnel de cent-vingt dollars (120 \$) pour l'achat de matériel relatif à l'enseignement. **NOUVEAU** : Il est convenu, dans la nouvelle convention, que le Fonds de soutien professionnel, géré depuis plusieurs années par la librairie Zone, sera transféré au budget de fonctionnement de votre unité d'enseignement. Pour connaître les dépenses admissibles, nous vous référons à l'article 15.03 de la convention collective. Les alinéas a), b), c), d), et g) indiquent de nouvelles catégories de dépenses qui, en principe, sont admissibles à partir du 1er mai 2014. À noter cependant que le remboursement de ces dépenses ne pourra être fait qu'à partir du moment où les montants alloués au Fonds de soutien professionnel seront transférés dans les unités d'enseignement. Actuellement, le Fonds est encore administré par la librairie Zone. Toutefois, il est possible dès maintenant de vous procurer du matériel chez d'autres fournisseurs, et de vous faire rembourser plus tard par l'unité, à la condition de conserver les factures de vos achats. Nous vous demandons de porter une attention particulière aux achats de 200 \$ et plus qui, pour l'instant, posent problème. En effet, selon les règles de l'Université, les achats de 200 \$ et plus doivent être approuvés

AVANT d'être faits. Mais comme le système de gestion du Fonds de soutien professionnel n'est pas encore en place dans les unités, il est impossible actuellement de les faire approuver. Nous vous recommandons donc, pour les achats de 200 \$ et plus, de continuer à vous approvisionner chez Zone jusqu'à ce que le nouveau système de gestion soit fonctionnel. Vous serez avisés dès qu'il sera possible de vous faire rembourser dans votre unité et de faire approuver les dépenses de 200 \$ et plus.

Rappel : jours fériés

Les mardis **24 juin** et **1er juillet 2014** sont des jours fériés, chômés et payés pour tous les chargés de cours. Même si, selon votre contrat, vous deviez travailler pendant ces deux journées, vous n'avez pas à rattraper les tâches ou les cours prévus à ces dates, à moins d'avoir un contrat couvrant les heures supplémentaires que ce rattrapage entraîne. [Les agents des relations du travail](#)

Échos de la Trésorerie

Consulter son relevé de paie : pourquoi?

Depuis 2012, à la suite de l'implantation du nouveau système de gestion du personnel par le Vice-rectorat aux ressources humaines, chaque employé de l'Université doit lui-même consulter son relevé de paie dans le système PeopleSoft. Or, nous avons constaté, depuis ce temps, que plusieurs chargés de cours n'ont pas pris l'habitude d'aller consulter ce relevé afin de vérifier si la rémunération reçue et les retenues inscrites étaient exactes. L'expérience nous a démontré que les erreurs dans la rémunération peuvent se produire, et ce, plus souvent qu'on le pense. La vérification régulière de ce relevé peut vous éviter des surprises, comme recevoir un avis de remboursement de plusieurs milliers de dollars pour des sommes versées en trop, être obligé de rembourser des sommes d'argent en raison d'une interruption inhabituelle des cotisations au régime de retraite ou encore ne pas avoir reçu la rémunération pour toutes les tâches effectuées, etc. Quand il s'agit de rémunération, plus une erreur est relevée tôt, plus il est facile de la régler. On constate qu'en ce domaine, plus le temps passe, plus le problème devient complexe. Ainsi, il est important de prendre le temps de vérifier régulièrement votre relevé de paie afin d'y déceler au plus tôt les erreurs qui pourraient s'y être produites, afin d'éviter de vous retrouver devant des problèmes majeurs. Seuls les relevés de paie peuvent vous permettre de faire un suivi de votre rémunération et des retenues. Ces relevés ne sont pas toujours faciles à comprendre, nous sommes là pour vous aider si vous avez des questions à ce sujet.

Des cotisations volontaires à notre régime de retraite

Les chargés de cours qui cotisent au Régime Complémentaire de Retraite (RCRUL) peuvent dorénavant faire des cotisations *volontaires* au Régime. Voici quelques avantages :

Les cotisations volontaires sont déductibles d'impôt (attention cependant à ne pas dépasser la limite maximale de 18 % de votre revenu annuel imposée par le gouvernement);

L'intérêt de ces cotisations volontaires est au même taux que celui de la caisse de retraite;

Les frais de gestion sont très faibles, soit 0,7 % au cours des dernières années;

Les cotisations volontaires peuvent se faire soit dans le Fonds régulier, soit dans le Fonds conservateur;

En 2013, les rendements de la caisse de retraite ont été de 10,2 % pour le Fonds régulier et de 6 % pour le Fonds conservateur;

Ainsi 1 000 \$ investis le 1er janvier 2009 dans le Fonds régulier valaient 1 524 \$ en date du 31 décembre 2013.

Pour plus d'information et avoir accès aux formulaires voir [ICI](#) et [ICI Gilles Fontaine, trésorier](#)

Vie syndicale

Le SCCCUL entame une tournée des départements

Le Syndicat a commencé sa tournée des départements, qui s'échelonne sur plusieurs sessions. Le SCCCUL souhaite dès à présent faire le point sur les impacts de la nouvelle convention sur la situation des chargées et chargés de cours dans chaque unité où ils enseignent. Ces rencontres seront l'occasion de recueillir votre point de vue sur toutes les questions relatives à l'enseignement et à vos conditions de travail qui, ne l'oublions pas, sont très variées au sein de l'Université. Le Syndicat pourra ainsi élaborer un portrait précis du travail de ses membres dans chaque département en prenant en compte, s'il y a lieu, les spécificités de chaque programme au sein de ces unités. Votre participation à ces assemblées est importante. Ces rencontres seront aussi l'occasion de faire élire un délégué pour vous représenter au Conseil syndical. Le Conseil syndical joue un rôle très important pour le fonctionnement démocratique de notre organisation. Structure charnière entre l'Assemblée générale et le Conseil exécutif. c'est au Conseil syndical que sont débattues, entre les réunions de l'Assemblée générale, les actions et les politiques présentées par le Conseil exécutif ainsi que les orientations futures du Syndicat. C'est aussi au Conseil syndical que sont examinés les objectifs des différents comités syndicaux et la pertinence de leurs actions. Bref, le Conseil syndical est un lieu où se prennent des décisions importantes, notamment pour tout ce qui concerne la convention collective et nos conditions de travail. À cet égard, le rôle de chaque délégué est de devenir, en quelque sorte, un intermédiaire actif permettant aux informations de circuler, et de faire connaître, par un contact direct avec les chargées et chargés de cours de son unité, le pourquoi et le comment des décisions et des

choix, politiques et autres, faits par le Syndicat. Sur un autre plan, les délégués syndicaux de chaque unité deviennent les yeux et la voix des chargées et chargés de cours en informant le Conseil exécutif, et les autres membres présents, de la situation spécifique vécue dans chaque unité, ce qui contribue à avoir un point de vue juste et élargi sur la situation des chargés de cours à l'Université. Ce rôle de conseillers auprès du Conseil exécutif, qu'incarnent les délégués syndicaux, est essentiel au bon fonctionnement de notre organisation. À ce jour, plusieurs départements n'ont aucun délégué tandis que d'autres pourraient en avoir plus. Avis à tous les intéressés ! Pour plus d'informations sur les responsabilités et fonctions des délégués syndicaux, contactez-nous au 418.656.2202 ou par courriel scccul@scccul.ulaval.ca Une première assemblée d'unité a eu lieu le 20 mai au Département de langues, linguistique et traduction de la Faculté des lettres et des sciences humaines, et une seconde, le 3 juin, au Département de l'enseignement et de l'apprentissage de la Faculté des sciences de l'éducation. Un calendrier des prochaines rencontres vous parviendra dès qu'il sera disponible.

Lettre d'appui de Puma Freytag (SCCCUL) au Syndicat français des artistes (SFA)

23 juin 2014 : À l'attention de Jimmy Shuman (Délégué Général du SFA) et du Conseil National du SFA Bonjour Jimmy, Je voulais au nom du conseil exécutif de mon syndicat, le syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université Laval, te transmettre depuis le Québec toute notre solidarité pour le mouvement de résistance que vous maintenez avec courage et détermination. Je sais pour l'avoir vécu dans le passé, déjà un peu lointain, que ce n'est pas une affaire nouvelle, c'est d'autant plus scandaleux lorsque le couperet tombe des mains d'un ministre de « gauche ». Les problèmes d'intermittences et de précarités dus au statut de contractuel, nous les connaissons bien comme chargés de cours d'une Université qui est diablement tentée par les sirènes néolibérales qui l'entraînent vers une gestion managériale plus entrepreneuriale que celles auquel l'on s'attend pour une institution d'enseignement supérieur. Le régime des intermittents du spectacle, même s'il a perdu quelques plumes au cours des années, est un exemple pour toutes les démocraties qui se targuent de défendre la culture et les arts, votre résistance est elle aussi exemplaire, mêmes si trop de personnes ne comprennent pas toute l'importance vitale de votre lutte pour la préservation d'une activité de création artistique vivante et indépendante. L'on ne peut que faire le souhait que votre détermination permette de ramener à la raison vos dirigeants et que l'issue de ce conflit ne blesse pas trop profondément les artistes engagés dans ce bras de fer. Comme président d'un syndicat d'enseignant contractuel de 1900 membres, je veux témoigner de notre soutien et de toute notre admiration pour votre lutte exemplaire. Syndicalement vôtre, Puma Freytag, P.h. D., président du SCCCUL (et ancien membre du conseil national du SFA pour la branche marionnette)

Ce qui s'est passé en mai 2014

1er mai 2014 : conférence du professeur Jean-Noël Grenier sur le syndicalisme



Lors de la *Journée internationale des travailleurs*, qui souligne, le 1er mai de chaque année, les efforts accomplis pour l'obtention de conditions de travail raisonnables, le SCCCUL et le SA2RE (Syndicat des auxiliaires administratifs, de recherche et d'enseignement) avaient invité M. Jean-Noël Grenier, professeur au Département des relations industrielles à l'Université Laval, à donner une conférence sur le syndicalisme. Cette conférence fut l'occasion de rappeler certains aspects de l'histoire du syndicalisme, de ses enjeux, de sa contribution à l'amélioration des conditions de travail ainsi que l'évolution de son mode de fonctionnement. Un problème justifiait ce rappel historique : celui de la transformation nécessaire du syndicalisme à l'époque actuelle vers une vision et une action politiques qui débordent de la conception corporatiste élaborée dans le passé. Voici quelques éléments de réflexion qu'a mis en relief cette conférence. Le syndicalisme s'est défini, historiquement, dans le contexte nord-américain, par son association aux entreprises et, notamment, par ses activités de négociation dont le but était d'améliorer les conditions de travail de la classe moyenne, la question salariale occupant à ce titre le cœur des préoccupations. Or, bien que cette vision corporatiste du syndicalisme ait contribué effectivement, au plan économique, à améliorer la vie de nombreux travailleurs, un changement s'avère nécessaire en raison, d'une part, des transformations actuelles du monde du travail et, d'autre part, en raison des limites mêmes de cette vision corporatiste du syndicalisme. En effet, le syndicalisme corporatif, en préconisant d'abord et avant tout la défense des membres appartenant à une association syndicale, provoque un repli des organisations sur elles-mêmes (ex. : mes membres, tes membres); elle empêche le développement d'actions coordonnées entre syndicats en confinant l'action syndicale au territoire propre à chaque entreprise ou institution. C'est, en d'autres mots, la dynamique du chacun pour soi. Cette vision peut déboucher sur un syndicalisme d'exclusion par l'intérêt porté aux seuls membres et sur l'idée que le syndicalisme protège ceux qui sont déjà privilégiés. Les attaques actuelles contre le syndicalisme se font souvent à partir de ces arguments. À l'heure du développement de la sous-traitance, de la mondialisation et des accords de libre-échange, il est essentiel, selon Jean-Noël Grenier, de développer une vision du syndicalisme encourageant la collaboration et non la compétition entre les syndicats et de consolider une vision politique du syndicalisme en dépassant les limites de la vision corporatiste. En plusieurs

endroits dans le monde, le syndicalisme est en baisse : l'Australie a aboli la formule RAND qui prévoit une contribution financière de chaque travailleur à son syndicat, au États-Unis le syndicalisme est en déclin depuis 1954 tandis qu'au Québec, le pourcentage de syndicalisation du secteur privé demeure faible (13 %). Il est important de rappeler, dans ce contexte, qu'au Québec, le syndicalisme a été le principal moteur de l'amélioration des conditions de travail des Québécois et de la création d'un grand service public au service de toute la population. Il est devenu crucial de faire en sorte que l'action syndicale se porte à un niveau politique afin de représenter la voix des travailleurs au-delà de l'entreprise ou de l'institution et de créer des alliances pour défendre non seulement nos conditions de travail, mais aussi nos conditions de vie et celles de nombreux travailleurs non syndiqués. À cela on peut ajouter que le milieu de l'enseignement n'échappe pas à la précarité galopante des emplois qui se développe un peu partout dans le monde. D'où la nécessité de nous unir pour faire entendre notre voix. Dans la dernière campagne électorale, qui s'est clôt le 7 avril dernier, la question du travail a été complètement évacuée, d'où la nécessité de se faire entendre... Les bonnes conditions de travail contribuent à la bonne marche de la société et à son développement, que l'on souhaite équitable.

À lire, à voir, à écouter

Du 26 au 30 mai s'est tenu le 64e Congrès de la CSN sur le thème « J'y crois »

Ce congrès, auquel ont assisté les membres de l'exécutif du SCCCUL, faisait siens des sujets tels que la protection des emplois, la syndicalisation et la démocratie, le revenu décent tout au long de la vie, la question du rapport de force et le développement durable. Des syndicats de tous les horizons y participaient, donnant une image de la société en marche. Pour plus d'informations, voir les textes et vidéos de ce congrès [ICI](#)

À lire dans Perspectives (no 46, juin 2014)

un dossier sur le 64e congrès de la CSN ainsi que différentes chroniques internationales et régionales : « Palestine. Des colonies qui exploitent »; « Se syndiquer : Collège Jean de la Mennais. Gagner le respect », « Santé et sécurité : Réseaux d'entraide. Prendre la détresse au sérieux » et, en particulier, un texte de Vincent Vallières (auteur, compositeur et interprète) sur un moment charnière de l'histoire du syndicalisme au Québec : la grève des travailleurs à Asbestos en 1949 (p. 27). <http://www.csn.qc.ca/web/perspectives/46/asbestos#.U6HULCjYP8I>

Un article du Point.fr sur le statut d'emploi des enseignants

le statut d'emploi des enseignants, de plus en plus précaire, chez nos voisins du sud : « États-Unis : les enseignants sur un siège éjectable » [http://www.lepoint.fr/monde/etats-unis-les-enseignants-sur-un-siege-ejectable-12-06-2014-1835601_24.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20140613](http://www.lepoint.fr/monde/etats-unis-les-enseignants-sur-un-siege-ejectable-12-06-2014-1835601_24.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20140613)

Avec un gouvernement libéral au pouvoir, la question de l'éducation reste une question cruciale à surveiller de près

C'est ce que disent trois professeurs dans une lettre au Ministre Bolduc : « Moins de deux ans après le Printemps érable, une équipe du Parti libéral du Québec est de retour au gouvernement. La question de la hausse des droits de scolarité avait alors poussé des dizaines de milliers d'étudiants (et plusieurs centaines de profs) à manifester presque quotidiennement dans les rues. » Voir l'article dans Le Devoir :

<http://www.ledevoir.com/societe/education/411134/education-superieure-m-bolduc-nous-demeurons-vigilants>

Ricochet, un nouveau média numérique indépendant : 4 raisons de l'adopter

1ère raison: « Le rôle des grands médias dans l'espace public canadien n'est pas neutre, et nous sommes les grands perdants de la tempête qui secoue le monde de l'information. Concentration médiatique, coupures à Radio-Canada, réduction des effectifs, omniprésence publicitaire, pression éditoriale: les marges de profit et les intérêts privés dictent trop souvent ce que nous lisons chaque matin. Ricochet veut renverser cette tendance et remettre le quatrième pouvoir entre les mains des citoyens et citoyennes ordinaires ». Voir le site : <http://www.ricochetmedia.ca/fr>

Informez-nous!

Informez-nous de vos activités professionnelles

lancement d'un livre, publication d'un article; obtention d'un prix, de subventions de recherche; participation à un colloque, à un congrès; organisation d'une exposition, d'un concert, d'un spectacle, etc. Vous contribuez ainsi à la visibilité et à la reconnaissance des chargés de cours en faisant connaître, via le site web du Syndicat, votre contribution à la vie intellectuelle et artistique. Pour nous contacter : communications@scccul.ulaval.ca

Anne Beauchemin, vice-présidente aux communications
pour **L'Équipe du SCCCUL**

Rejoignez le SCCCUL sur Facebook !

L'Info SCCCUL est distribué à la communauté universitaire.

© 2014 Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval 2014